Numéris

Contrat de Travail

Récapitulatif de mission : 14-004-ZZK

Entre les soussignés

L'association **Numéris**, association régie à la loi de 1901 dont le siège est au 28 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris représentée par sa présidente Candice RUMEAU ci-après dénommé "**Numéris**" d'une part et Theo MARTINEZ, demeurant au 64 rue Dutot 75015 Paris ci-après dénommé "**L'étudiant**" d'autre part.

L'étudiant et Numéris sont ci-après désignés individuellement une "Partie" et ensemble les "Parties".

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Le présent récapitulatif de mission a pour objet de préciser les termes de la collaboration entre les parties signataires à la réalisation des missions 14-004-ZZK confiées par AS International (ci-après dénomé le "Client") à Numéris

À la suite de quoi il a été décidé ce qui suit :

Article 1 - Objet de la mission

Cette mission consiste en la déconnexion, la reconnexion, la configuration et la mise en réseau de postes informatiques. L'étudiant devra donc mettre en œuvre ses compétences en matière de réseaux et d'informatique pour effectuer cette prestation. Il devra également faire preuve d'autonomie et d'organisation pour remplir correctement sa mission.

Article 2 - Horaires et lieux

Pour remplir sa mission, l'étudiant devra se rendre le jour de la réalisation de la prestation, à l'heure prévue par le responsable de mission. Les détails lui seront communiqués par email au plus tard la veille de la mission.

Article 3 - Indemnisation

Les parties s'accordent que l'indemnisation versée à l'étudiant par Numéris sera de 120 € bruts sur la base de 8 heures Homme conformément à la législation en vigueur. Cette indemnisation est, toutefois, subordonnée au paiement effectif de l'étude par le client.

Article 4 - Rôle de l'étudiant vis-à-vis de Numéris

L'étudiant mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour permettre la bonne réalisation de sa mission. Si pour une cause quelconque l'étudiant ne pouvait assumer cette mission, il s'engage à en informer immédiatement Numéris afin que l'association puisse prendre les dispositions nécessaires au bon accomplissement de ses engagements vis-à-vis de son client.

Fait à Paris le 01/11/2019 en double exemplaire.

Pour Numéris

Pour l'étudiant

Candice RUMEAU

Theo MARTINEZ

Lu et approuvé

(Faire précéder les signatures de la mention manuscrite "lu et approuvé" et apposer le cachet de l'entreprise)